

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Hérouville
en-Vexin****Date de convocation : 11/02/2026****Date d'affichage : 11/02/2026****Nombre de Conseillers en exercice : 15****PRESENTS : 12****VOTANTS : 12**

L'an deux mil vingt-six, le **04 mars** à 20 h 30 mn, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire.**

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme CAPRON, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. DONET, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC, M. LECOMTE, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BUSSEL, Mme CHANTEPIE, M. COUBRICHE.

A été élue secrétaire : Mme LEBLANC

**OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE DE 12H/HEBDOMADAIRE DU
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES**

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu l'avis du CST en date du 27/01/2026,

Considérant la création d'un poste de 32 heures/hebdomadaire pour nécessité de service, il convient de supprimer le poste de 12 heures/hebdomadaire initialement créé.

L'augmentation du temps de travail est liée au bon fonctionnement des services de restauration scolaire ainsi que la garderie scolaire.

L'agent concerné par ce poste est un fonctionnaire et son cadre d'emploi est le même avec cette augmentation du temps de travail, à savoir, adjoint technique.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE la suppression du poste de 12 heures/hebdomadaire initialement créé du cadre d'emploi des adjoints techniques.

**Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.**

**La secrétaire de séance,
Audrey LEBLANC**



**Le Maire,
Eric BAERT**

